



Rappel

La Plateforme des régularisés, ou plateforme des 3 GIP, est un dispositif d'accès au logement pérenne par l'emploi durable, assurant un suivi global des publics en travaillant conjointement les dimensions du social, de l'emploi et du logement.

La Plateforme associe le GIP Habitat et Interventions Sociales, le GIP Samusocial de Paris, le GIP Maison de l'Emploi de Paris, Pôle Emploi, l'APTМ et l'Ordre de Malte.

La Maison de l'Emploi de Paris coordonne l'action des partenaires sur le triple champ du social, de l'emploi et du logement pour accélérer la sortie des ménages des dispositifs d'hébergement d'urgence et accéder au système locatif de droit commun via l'accès à l'emploi durable.

89 ménages intégrés au dispositif

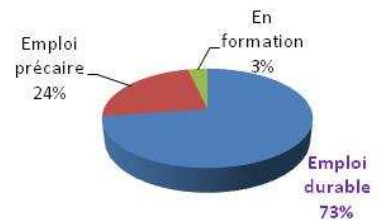
Le dispositif concerne des familles ou des personnes isolées, nouvellement régularisées ou réfugiées, hébergées en hôtels ou en centres d'accueil pour demandeurs d'asile. **89 ménages ont intégré le dispositif**, orientées par le Samu Social, l'Ordre de Malte ou l'APTМ, **soit 336 personnes, 144 adultes et 192 enfants**. Parmi ces ménages, 32 familles sont monoparentales.

Accès à l'emploi

61 adultes ont accédé à un emploi durable depuis leur entrée sur la plateforme.

Situation professionnelle	Type de contrat de travail	Nb d'adultes	
Emploi durable	CDI	49	61
	Intérim de longue durée	4	
	CDD > 6 mois	8	
Emploi précaire	Missions d'intérim / vacances	13	20
	CDD < 6 mois	6	
	Contrat non déclaré	1	
En formation		3	3
TOTAL		84 adultes	

Situation professionnelle

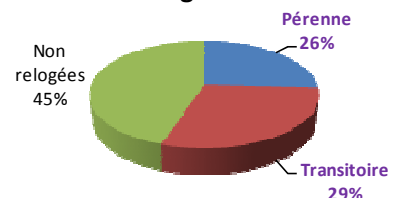


Accès au logement

49 ménages ont été relogés (65% des ménages intégrés dans le dispositif) soit 182 personnes : 79 adultes et 103 enfants.

- 23 ménages ont accédé à un **logement pérenne**, soit 93 personnes relogées : 41 adultes et 52 enfants. Dont 5 familles monoparentales.
- 26 ménages ont accédé à un **logement transitoire**, soit 89 personnes relogées : 38 adultes et 51 enfants. Dont 14 familles monoparentales.

Relogement



Durée de parcours

Pour les 20 ménages ayant accédé à un emploi durable et un logement pérenne, la durée moyenne de parcours est de 8,5 mois.

Groupement d'Intérêt Public constitué le 20 octobre 2005



Modes d'accès au logement pérenne et transitoire

Logement pérenne

Dispositifs mobilisés	Nb de ménages	Nb de personnes
GIP HIS (1%)	7	23
Accord collectif départemental / DALO / Dispositif Fluidité	5	23
Partenaires de partenaires	2	9
Par leurs propres moyens	9	38
Total	23	93

Logement transitoire

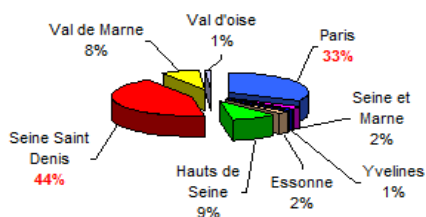
Dispositifs mobilisés	Nb de ménages	Nb de personnes
GIP HIS (SOLIBAIL)	16	55
CHRS / CPH	4	16
France Terre d'Asile	5	16
Louez Solidaire et sans risque	1	2
Total	26	89

Dans le cadre du partenariat avec le GIP HIS :

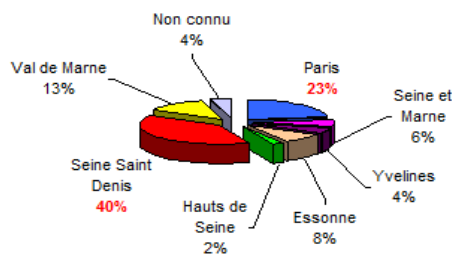
- **L'accès au logement pérenne** est conditionné par le niveau de ressources salariales et la stabilité dans l'emploi (CDI, interim ou CDD de longue durée). Pour les ménages ne répondant pas à ces conditions, le logement transitoire peut constituer une étape vers le logement pérenne.
- **L'accès au logement transitoire** est limité à 18 mois. Pendant cette période, un suivi social est assuré par les associations gestionnaires de logement. Cette phase transitoire permet au ménage, toujours suivi par la Plateforme des régularisés, de stabiliser sa situation professionnelle et d'obtenir à terme un logement pérenne.

Département d'hébergement et département de relogement

Départements d'hébergement à l'entrée du dispositif



Départements de relogement en pérenne ou transitoire



De par la saturation du parc hôtelier parisien, de nombreux ménages sont hébergés en banlieue, et particulièrement en Seine-Saint-Denis (Paris et Seine-Saint-Denis = 77 % des hébergements).

A l'issue du relogement, la Seine Saint-Denis et Paris représentent 63% des hébergements transitoires ou pérennes.

Places d'hébergement d'urgence libérées

203 places d'hébergement libérées, en hôtel ou en CADA.

Financement de l'hébergement	Nb de places
Hébergement en hôtel (prise en charge PHRH) BOP* 177	146
Hébergement en hôtel (prise en charge ASE)	21
Hébergement en CADA BOP* 303	36
Total	203

* BOP : budget opérationnel de programme

Les 203 places d'hébergement libérées concernent 49 ménages et 182 personnes, 21 personnes ayant été prises en charge par le PHRH puis par l'Aide sociale à l'enfance avant d'être relogées (par le SSDP 75 pour 5 ménages soit 19 personnes et le CCAS de Fontenay-sous-Bois pour 1 ménage soit 2 personnes).

La plateforme joue ainsi son rôle de fluidification du dispositif d'hébergement d'urgence parisien. Par ailleurs, le dispositif Solibail proposant des critères d'accès au logement plus souples que le 1%, permet l'accès au logement d'un nombre important de ménages, il libère de ce fait des places d'hébergement d'urgence et désengorge le parc hôtelier parisien.

Economies réalisées

Les places d'hébergement libérées par l'accès au logement des publics ont entraîné une économie budgétaire estimée sur 12 mois à près d'1,3 million d'euros.

- BOP 177 : 146 places libérées soit 860 000 € d'économie (budget Etat)
- BOP 303 : 36 places libérées soit 340 000€ d'économie (budget Etat)
- Aide sociale à l'enfance : 21 places libérées soit 80 000 € d'économie (19 places sur le budget du Conseil général de Paris et 2 places sur celui du Val de Marne)

L'économie réalisée concerne le budget de l'Etat et les budgets des conseils généraux de Paris et du Val de Marne.